

Québec, le 4 novembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 septembre dernier, la députée de la circonscription de Taillon inscrivait au feuilleton une question demandant des renseignements sur les travaux en cours au regard du déploiement des infirmières praticiennes spécialisées (IPS).

Le déploiement des IPS est l'une de nos préoccupations essentielles et pour atteindre nos objectifs, des enjeux majeurs doivent être abordés, dont principalement la capacité d'assumer le financement d'ici à ce que la province soit en équilibre budgétaire, la capacité des universités à former plus d'IPS ainsi que l'augmentation du nombre de milieux de stages dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Afin d'atteindre les objectifs visés, un plan d'action a été rédigé et une rencontre sera organisée avec les partenaires concernés (universités, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Collège des médecins du Québec, agences de la santé et des services sociaux, directrices des soins infirmiers, etc.). Cette rencontre sera présidée par le docteur Louis Couture, sous-ministre adjoint de la Direction générale des services de santé et médecine universitaire, et permettra la mise en place d'une série d'actions concertées.

Advenant une disponibilité budgétaire en 2015-2016, je proposerai aux universités de viser la formation de 135 IPS additionnelles pour être prêt au moment où l'argent sera au rendez-vous.

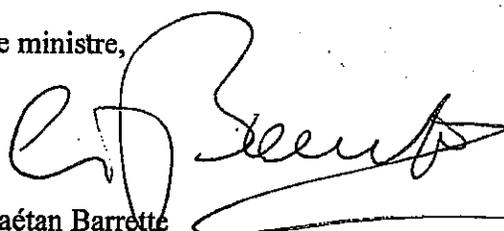
... 2

De concert avec les partenaires concernés (universités, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Collège des médecins du Québec, agences de la santé et des services sociaux, directrices des soins infirmiers, etc.) et sous la présidence du docteur Louis Couture, sous-ministre adjoint de la Direction générale des services de santé et médecine universitaire, nous travaillons actuellement sur un plan d'action et des rencontres sont prévues prochainement.

Quant à la rémunération des IPS pour réaliser l'encadrement de stagiaires, ma position a toujours été claire à ce sujet. Tout comme les infirmières cliniciennes, les IPS sont des employées de l'État et ne sont pas, comme les médecins, des travailleuses autonomes. L'IPS dans son organisation du travail peut moduler son agenda et rencontrer un nombre moindre de patients pour réaliser cette activité de supervision des stagiaires, et ce, sans aucune perte de revenu. Par ailleurs, les directrices des soins ont été rencontrées à ce sujet en vue de soutenir les IPS en ce qui concerne la supervision des stages.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

  
Gaétan Barrette

N/Réf. : 14-MS-04065